

# Étude d'assainissement au bruit routier

## mandants

Collectivités publiques

## références récentes

Réseau routier cantonal :

2020

Communes de Châtel-St-Denis, Semsales, Remaufens, Granges, Sévaz, Fétigny, Marly et Pierraforscha (FR)

2019

Communes de Bas-Intyamou, Chénens, Villaz-St-Pierre, Estavayer-le-Lac, Bossonnens, Ursy, Matran et Farvagny (FR)

Routes cantonales RC 42, 43, 63, 70, 71 et 84 (GE)

2018

Communes de Cugy et Les Montets (FR)  
Routes cantonales RC 1, 5, 20, 53, 54, 74 et 81 (GE)

La Tène, Rue de la Fleur-de-Lys (NE)

2017

Communes de Vaulruz et Lully-Châtillon (FR)

Routes cantonales RC 55 et 56 (GE)

Réseau routier communal :

2018 - Ville de Carouge (GE)

2017 - Commune de Cossonay (VD)

2017 - Commune de La Tène (NE)

2016 - Commune de Vandoeuvres (GE)

2015 - Commune de Broc (FR)

2015 - Commune de Vernier (GE)

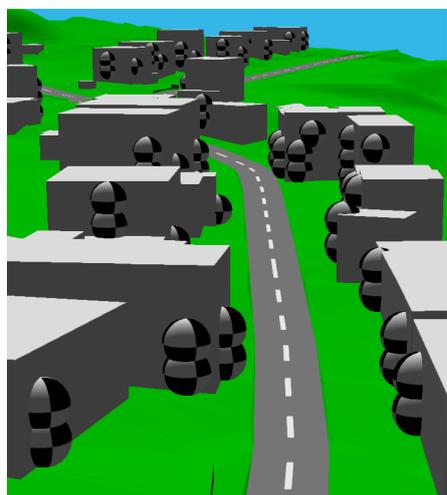
2015 - Ville du Grand-Saconnex (GE)

2015 - Commune de Choulex (GE)

2012 - Commune de Genève (GE)

2011 - Commune du Mont-sur-Lausanne (VD)

Extrait du modèle acoustique 3D du projet d'assainissement au bruit de la commune de Cugy



La Loi sur la protection de l'environnement (LPE) et l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) stipulent que les routes dont le trafic provoque un bruit excessif doivent être assainies par leur propriétaire et à leurs frais. Afin de répondre à cette exigence légale, urbaplan réalise pour le compte des cantons et communes des dossiers d'assainissement au bruit routier.

Les prestations réalisées dans le cadre des études d'assainissements au bruit routier intègrent les spécificités cantonales. Ces prestations comprennent notamment :

- > élaboration d'un modèle acoustique 3D intégrant toutes les spécificités du tronçon concerné (trafic, topographie, qualité du revêtement, milieu bâti avoisinant, etc.)
- > mesure de bruit in-situ afin de vérifier l'adéquation entre le terrain et les modèles acoustiques élaborés
- > réalisation du cadastre du bruit
- > évaluation de l'évolution des nuisances sonores
- > évaluation des données de trafic (TJM, vitesse effective des véhicules, part poids-lourds) au moyen d'un appareil de comptage routier
- > proposition et dimensionnement de mesures de protection contre le bruit
- > calcul du caractère économiquement supportable et de la proportionnalité (CESP) des mesures de protection contre le bruit
- > intégration urbanistique des éventuelles mesures antibruit proposées (cette prestation fait l'objet d'une fiche séparée)
- > réalisation de plans spécifiques au bruit afin d'illustrer la situation acoustique aux différents horizons d'évaluation

Au travers des nombreux mandats réalisés, urbaplan a développé une méthodologie permettant de garantir une pertinence et une efficacité optimales pour ce type d'étude.

Extrait du cadastre du bruit de la commune de Cugy

